



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reunion: enseignement superieur

Question écrite n° 36541

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la necessite de developper dans les departements d'outre-mer des filieres de formations technologiques superieures. Il lui demande si, conformement aux dispositions prevues en annexe III de la loi de programme, il envisage de creer dans l'academie de la Reunion un institut universitaire de technologie.

Texte de la réponse

Reponse. - constitue un des objectifs primordiaux de la politique educative conduite dans les departements d'outre-mer. Dans cette perspective, l'honorable parlementaire peut etre assure que la situation propre a l'ile de la Reunion fait l'objet d'un examen particulierement attentif et bienveillant. Mais plutot que la creation d'un IUT, l'universite de la Reunion a souhaite etre habilitee a developper, des la rentree universitaire de 1988, une formation conduisant a la delivrance du diplome d'etudes universitaires scientifiques et techniques (DEUST) de la specialite gestion des petites et moyennes entreprises (GFME).

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36541

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 674

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2066